DEVELOPPEMENT DURABLE D'UN COMMERCE BASE SUR LA QUALITE ET LA SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS DE LA PECHE

SEMINAIRE SUR ''L'ASSURANCE QUALITE ET SECURITE SANITAIRE, ELEMENTS ESSENTIELS POUR LA PROMOTION DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS DE LA PECHE''

Casablanca, 6 – 7 décembre 2017

NOTE CONCEPTUELLE

I. INTRODUCTION

L'Afrique dispose de ressources halieutiques diverses avec un grand potentiel et d'immenses opportunités pour contribuer de manière significative à la croissance socio-économique du continent et améliorer les moyens de subsistance de ses citoyens. Le poisson fournit des protéines, des minéraux et des micronutriments essentiels à plus de 400 millions de personnes en Afrique (World Fish, 2009). De plus, dans le continent, plus de 2,5 millions de personnes sont impliquées dans la pêche et trois fois ce nombre dans la transformation et le commerce des produits halieutiques. En outre, la valeur ajoutée totale de la pêche et de l'aquaculture représente 1,26% du PIB total pour les pays africains et 6,02 % du PIB agricole total (FAO, 2014).

Le développement soutenu du commerce du poisson durant ces dernières années, conjugué à un environnement mondialisé favorable en termes de besoins en produits halieutiques et en mécanismes d'échanges encourageants, laisse présager à la fois une croissance appréciable de ce commerce et une émergence d'opportunités certaines pour les pays producteurs.

Toutefois, le commerce mondial du poisson reste marqué par les échanges intra-pays développés. En effet, au cours des dernières années, 80% en valeur des exportations de produits de la pêche à partir des pays développés étaient destinées à d'autres pays développés. Pour l'Afrique, en dépit d'une production non négligeable (10 Million de Tonnes), sa contribution au commerce international du poisson et des produits de la pêche, reste très faible. Elle ne représente que 4,9% du commerce mondial du poisson malgré les politiques libérales mises en œuvre dans le continent. Contrairement aux autres continents, ou commerce intra régional est supérieur à 25%, l'Afrique n'atteint pas le niveau escompté, le taux est autour de 10-12%. Cette faiblesse du commerce intra régional du poisson est surtout entravé par: (i) l'inadéquation des infrastructures commerciales; (ii) la déficience cadres politiques et institutionnels; (iii) l'imprédictibilité de l'application des régimes commerciaux; (iv) l'insuffisances des informations sur les marchés; (v) l'inconstance de la qualité et la non-conformité des produits aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ; et (vi) le coût élevé des procédures complexes pour l'accès au marché.

Préoccupés par le les arguments ci-dessus, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine se sont, lors de leur 23ème sommet ordinaire à Malabo, en Guinée équatoriale en juin 2014, engagés à stimuler le commerce intra-africain des produits agricoles (y compris des pêches) et des services en exploitant les marchés et les opportunités commerciales, au niveau local, régional et international. Le changement de paradigme, s'est opéré à travers le programme *Boosting intra african Trade (BIAT)* dont le but est de tripler le commerce intra-africain vers l'horizon 2025. En outre, pour simplifier et formaliser les pratiques commerciales actuelles, le programme s'attellera à la mise en place et au renforcement des conditions politiques et institutionnelles ainsi que les systèmes de soutien y connexes.

Si le poisson représente une importante source de protéines pour les populations, la consommation africaine des produits de la pêche et de l'aquaculture reste très en deçà des aspirations nationales (9,7 kg/an) qui est de loin inférieure à la moyenne mondiale (18,9 kg/an). Pour inverser cette tendance les moyens et les techniques de conservation, de transformation ainsi que les facilités de distribution et de commercialisation doivent être améliorés.

Conformément à la volonté des pays africains qui vise à ***« accélérer le commerce en développant des chaînes de valeur de poissons, à travers la promotion d'un commerce responsable et équitable afin d'exploiter de manière significative les avantages des ressources***

halieutiques et aquacoles dont abonde le continent", la COMHAFAT a aligné son plan stratégique sur le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (**CPSR**).

Dans un contexte mondial marqué par la libéralisation accrue des échanges et la concomitance de négociations commerciales tant bilatérales, régionales que multilatérales, la cohérence des politiques commerciales est un enjeu majeur pour les pays membres de la COMHAFAT. Pour apporter une assistance technique à ses Etats membres, la COMHAFAT lance un projet sur le **''DEVELOPPEMENT DURABLE D'UN COMMERCE BASE SUR LA QUALITE ET LA SECURITE SANITAIRES DES PRODUITS DE LA PECHE''**. L'objectif du projet est d'améliorer la contribution des ressources de la pêche et de l'aquaculture et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à la croissance économique dans les pays de la Région.

En ligne, à ce qui précède, la COMHAFAT organise un séminaire sur **''L'ASSURANCE QUALITE ET SECURITE SANITAIRE, ELEMENTS ESSENTIELS POUR LA PROMOTION DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS DE LA PECHE''**, dont le volet clé est le renforcement des capacités institutionnelles et techniques en matière d'utilisation et de commercialisation durable des produits de la pêche au profit des acteurs des secteurs public ou privé**.** Il est ainsi prévu d'examiner les accords de l'OMC notamment ceux ayant trait aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (TBT).

II. JUSTIFICATION

La COMHAFAT accorde une importance particulière au développement durable, à l'exploitation, l'utilisation et la commercialisation de produits halieutiques répondant aux normes et exigences des marchés tout au long de la chaîne de valeur ainsi qu'à la promotion de la consommation au sein des pays de la Zone.

A travers l'organisation de ce séminaire, la COMHAFAT se propose d'accompagner ses Etats membres dans leurs efforts visant :

- La maitrise de la qualité des produits de la pêche ;
- L'instauration d'une meilleure distribution à l'échelle nationale et l'augmentation des parts réservées à la consommation locale;
- Le développement d'un commerce infrarégional et la promotion des exportations.

III. OBJECTIFS

Objectif global

Le principal objectif du séminaire est l'amélioration des chances et opportunités d'accès aux marchés pour les produits de la pêche et de l'aquaculture des pays de la zone COMHAFAT à travers :

- Les Mesures sanitaires et Phytosanitaires (SPS) et
- La maitrise par les acteurs concernés des accords OMC sur les Obstacles Techniques au Commerces (TBT).

Objectif spécifique

Perfectionnement des acteurs originaires des pays membres de la COMHAFAT en matière d'utilisation des produits halieutiques (manutention, conditionnement, transformation…) et de leur commercialisation (atouts, exigences, contraintes…).

IV. RESULTATS ATTENDUS

- Maitrise par les participants des accords SPS et TBT de l'OMC ;
- Information sur les possibilités d'innovation ou de développement des techniques de valorisation des produits halieutiques.
- Evolution et tendances de la consommation au niveau national et du commerce intra régional des produits halieutiques.

V. METHODOLOGIE

La méthodologie est la suivante :

Sélectionner les participants tant du secteur public que privé parmi les inspecteurs et contrôleurs de la qualité des produits issus de la pêche, leur demander de préparer une note sur la situation de la législation sanitaire et le système d'assurance qualité dans leur pays respectifs avant la tenue du séminaire; et sélectionner les experts qui vont animer les sessions de formation et de perfectionnement à l'échelle régionale et designer un responsable scientifique du séminaire chargé du programme, des présentations et de l'évaluation.

VI. PARTICIPANTS

Les participants sélectionnés pour le séminaire sur l'assurance qualité et les accords TBT et SPS de l'OMC, relevant de l'administration ou du secteur privé de la pêche et de l'aquaculture, doivent être des acteurs opérant dans le domaine de la valorisation des produits de la pêche et l'assurance qualité des pays membres de la COMHAFAT.

VII. DATE ET LIEU

Le séminaire se tiendra les 6 et 7 décembre 2017 à Casablanca Maroc.